

REUNION D'INFORMATION

Compte-rendu

Mardi 6 novembre 2018

INFOS CLUBS

**Mardi 27 novembre à
18h30**

*Salle du monument à
Marcilly sur Tille*
« Le prélèvement des
impôts à la source »
Animé par le Cabinet
Mazars

**Mardi 4 décembre à
18h30**

*Salle des fêtes de
Pichanges*
« Les demandeurs
d'emploi sur le Pays Seine
et Tilles et la transition
professionnelle »
Animé par Pôle Emploi
Valmy

**Mardi 11 décembre à
7h30**

*Salle Charbonnel
à Is sur Tille*
Petit-déjeuner d'échanges

**Vendredi 15 février à
18h30**

Assemblée générale du
Club Entreprendre

Une réunion d'information sur le thème « le Règlement Général sur la Protection des Données » animée par Robert GUYON, Pôle juridique – Achat public de la CCI Bourgogne Franche-Comté, a été organisée par le Club Entreprendre et s'est tenue à la Pépinière d'entreprise à Selongey.

Une dizaine de chefs d'entreprise étaient présents à cette occasion.

A l'issue de la réunion, les discussions se sont poursuivies autour d'un verre de l'amitié.

Qu'est-ce que le Règlement Général sur la Protection des Données

Ce règlement européen a été adopté en 2016 pour une mise en application à partir du 25 mai 2018.

En effet, avec le développement du numérique depuis les années 2000, tant dans le domaine professionnel que personnel, les risques liés à l'utilisation des données personnelles ont progressé également.

C'est pourquoi ce texte reprend les grands principes de la loi informatique et libertés, rappelle des éléments juridiques déjà instaurés et connus et redonne à la personne physique le droit sur l'utilisation de ses données.

La nouveauté réside dans les sanctions qui sont plus sévères et dans la notion de multi-responsabilité, c'est-à-dire que la responsabilité des sous-traitants, comme un hébergeur, peut être engagée en cas de mauvaise sécurisation des données.

Il s'applique à toutes les entreprises, quel que soit leur taille, le nombre de salariés ou leur secteur d'activité ou bien leur nationalité.

Les Données Personnelles, c'est quoi ?

La définition d'une donnée personnelle est la suivante : Information qui permet d'identifier une personne ou de la rendre identifiable.

Néanmoins, il est de plus en plus complexe de les cartographier avec précisions. En effet, en plus des données de base type nom, prénom, adresse, une plaque d'immatriculation ou une adresse IP sont considérées comme des données personnelles.

Il existe 8 catégories de données personnelles dites sensibles : l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle.

Elles ne peuvent être recueillies et exploitées qu'avec le consentement explicite des personnes et que si il y a une légitimité à leur traitement, par exemple, les hôpitaux sont légitimes à recueillir les données concernant la santé.

La collecte des données

Elle se base sur le principe de l'opt-in, c'est-à-dire que sans autorisation explicite du titulaire, on ne peut pas collecter licitement les données.

Il est obligatoire de signifier clairement ces intentions quant à la collecte et l'utilisation in-fine de ces données.

Les autorisations des titulaires des données devront être conservées pendant 10 ans.

Il existe tout de même des dérogations à cette obligation de collecte des autorisations (voir présentation) notamment dans les cas où ces données servent à l'établissement d'un document contractuel, relèvent d'une obligation légale (fichiers RH) ou si la collecte a un intérêt légitime comme la création de liste de prospection.

Les entreprises avec des contacts B to B sont généralement dans ces cas dérogatoires.

Les grands principes à respecter sont les suivants :

- limiter et définir des objectifs précis à la collecte
- ne collecter que les données en lien avec les objectifs fixés
- mettre à jour régulièrement les données
- mettre en place un système de sécurisation des données via par exemple un mot de passe limitant l'accès.

Le Délégué à la Protection des Données

Cette nouvelle fonction dans l'entreprise consiste à désigner une personne qui sera en charge d'organiser la conformité au regard des obligations du règlement.

Ce poste peut être externalisé mais il ne peut pas être cumulé avec certaines fonctions, comme informaticien, ce n'est pas un emploi protégé, et il n'est pas obligatoire pour les TPE/PME (Attention, à voir selon certains paramètres, Cf site de la CNIL).

Le délégué doit être déclaré auprès de la CNIL et aura en outre la possibilité de l'alerter sur le non-respect des obligations de l'entreprise.

Secrétariat du Club

Albane SICRE

Tel : 03.80.85.50.60

asicre@clubentreprendre21.fr

www.clubentreprendre21.fr

Le Registre des Traitements des Données

En cas de contrôle, il est important de pouvoir fournir des registres des traitements des données permettant de retracer :

- **les parties prenantes** (représentant, sous-traitants, co-responsables, etc.) qui interviennent dans le traitement des données,
- **les catégories de données traitées,**
- **à quoi servent ces données** (ce que vous en faites), **qui accède** aux données et **à qui elles sont communiquées,**
- **combien de temps vous les conservez,**
- **comment elles sont sécurisées.**

Vous trouverez en pièce jointe de ce compte-rendu un modèle de registre qui vous pouvez également retrouver sur le site de la CNIL.

Les mentions obligatoires

Il est obligatoire de faire apparaître certaines mentions dont le contenu est déterminé par le règlement.

Elles doivent être visibles et peuvent être mises :

- sur votre site Internet dans une page spécifique
- dans vos conditions générales de vente
- sur vos devis, factures en mentionnant qu'elles sont développées dans les conditions générales de vente.

Vous trouverez sur le site de la CNIL toutes les informations nécessaires à faire apparaître dans les mentions obligatoires.

Les informations à retenir

- Il est important de bien définir les objectifs et finalités des données qui seront collectées
- ne collecter que celles qui seront utiles
- rédiger des registres des traitements des données
- bien communiquer sur votre politique de protection des données dans vos conditions générales de vente, site internet, et dans tout autre outil de communication adapté.
- Retrouvez beaucoup d'informations et de documents à télécharger sur le site de la CNIL

CLUB ENTREPRENDRE

ZAC Rue Les Plantes Bonjour – 21260 SELONGEY

Tel : 03.80.85.50.60 - Fax : 03.80.75.72.72

asicre@clubentreprendre21.fr – www.clubentreprendre21.fr